

REGLEMENT DU CHALLENGE AMATEUR

Jean-Roger MARQUESTAUT vainqueur du challenge amateur 2008



Le challenge « Pointer Club » des présentateurs amateurs de field trial est réservé aux AMATEURS membres du Club, à jour de leur cotisation. Il a pour but d'encourager les présentateurs amateurs à présenter en field trial le ou les chiens dont ils sont propriétaires.

▪ Les disciplines retenues pour concourir sont : la grande quête, la quête de chasse solo et couple printemps, été, automne et sur gibier naturel : bécasses, bécassines, coqs et perdreaux.

▪ Ne seront retenus pour le challenge que les fields organisés en France.

▪ Les amateurs doivent être propriétaires des chiens radiographiés Dys.A (lecture officielle) qu'ils présentent.

▪ Le classement s'effectue sur une année complète allant d'une exposition nationale d'élevage à l'autre.

Le barème sera celui de l'échelle des valeurs en vigueur et les points obtenus en

grande quête seront calculés selon le barème de la quête de chasse en couple printemps.

Sera déclaré vainqueur le présentateur amateur qui aura obtenu le plus de points avec un ou plusieurs chiens. Le lauréat sera récompensé par :

- un challenge représentant un pointer en bois sculpté par l'artiste animalier François LEVEL. Il est à remettre en jeu l'année suivante et sera définitivement attribué à l'amateur qui l'aura gagné 3 fois avec le même chien ou non
- une dotation PURINA correspondant au montant de 5 engagements en field
- une invitation au Championnat d'Europe de Grande Quête

Le bulletin du 2^{ème} semestre du Club se fera l'écho du lauréat.

Le Président du Pointer Club Français remettra annuellement le challenge et les prix à l'occasion de l'Exposition Nationale d'Elevage.